

# Lekha Dodi

N° 379

cejnice.com

Parachat BEAALOTEKH'A בהעלתך 13 Juin 2009 / 21 Sivan 5769



HORAIRES NICE ET REGIONS

Entrée de Chabat : 19h40 Sortie de Chabat : 22h08

#### Le mot du Rav:

#### « LES 70 NOURRICIERS »

Chap.11 vers.4 : « Le ramassis de gens qui était parmi eux fut pris de convoitise « Taava », et à leur tour les Bénés Israël se remirent à pleurer et dirent : « Qui nous donnera de la viande à manger ? ». Vers.6 : « Et maintenant notre âme est desséchée, point de perspective que la manne ! »

Dès que les enfants d'Israël s'éloignent du Sinaï leur comportement se dégrade par des plaintes injustifiées, ils cherchent des prétextes pour se détacher d'Hachem :

1/Ils réclament de la viande en disant : « Qui nous donnera de la viande à manger ? ». Taava.

2/Ils se souviennent du poisson gratuit « H'inam ». Rachi explique : « sans avoir à accomplir de mitsvots c'est-à-dire sans obligation divine. »

3/Ils gémissent par famille ; ils se lamentent à cause des unions incestueuses qui leur sont interdites : « la liberté sexuelle ».

La réaction de Moché Rabénou semble être démesurée par rapport à cette triple réclamation. Moché Rabénou baisse-t-il les bras en disant : « est-ce MOI qui ai conçu ce peuple, MOI qui l'ait enfanté, pour que Tu me dises prends le dans ton sein comme un nourricier qui porte un nourrisson ? » Pour la faute monstrueuse du Veau d'or il prend énergiquement la défense des Bénés Israël en disant : « Efface moi de ton livre, s'il n'y a pas de tolérance et de pardon ». Par contre, ici, Moché Rabénou demande la mort : « Je te prie fais moi mourir »....Incroyable !

En effet après leur départ du mont Sinaï, leur engagement de **N**AASSE VE**N**ICHMA est remis en question. Les 2 Nouns à l'envers témoignent de cette dégradation.

La réclamation « **QUI** nous donnera de la viande » exprime un reniement de leur foi en Hachem, **QUI** signifie : « **personne n'est capable de nous satisfaire ».** 

La réclamation « *On mangeait du poisson gratuitement* » signifie : « *on ne veut pas accomplir les mitsvots* ». Avant le don de la Torah il y avait une liberté sexuelle sans aucune restriction.

Et enfin, « notre âme est desséchée » signifie : « nous n'avons aucune motivation spirituelle. »

Devant cette dégradation la réaction de Moché Rabénou est de prendre en charge les Bénés Israël comme un nourricier qui n'a pas de lait mais qui a l'art d'adresser des paroles rassurantes pour le calmer et lui donner confiance en lui-même.

Hachem charge Moché Rabénou de faire appel aux soixante dix hommes. Rachi explique : c'était les 70 surveillants qui étaient battus à la place des enfants d'Israël, lorsqu'ils ne fournissaient pas la quantité de briques imposée par Pharaon.

A la différence des chefs de mille, de cinquante et de dix qui encadraient les Bénés Israël pour leurs différents juridique et alah'ique, *les soixante dix nourriciers*, des hommes sages craignant Hachem, étaient chargés de la mission sacrée de motiver, « d'humidifier les âmes desséchés », par des paroles stimulantes, encourageantes et confiantes en Hachem.

Par RAV MOCHE MERGUI ROCH HAYECHIVA www.cejnice.com ravmergui@cejnice.com

Dear visitors, you have chosen our region for yours holidays if you are looking for information about Jewish life: synagogues, mikwé, restaurant or grocery store to hide Do not hesitate to contact us at

Rav Mergui 06.10.11.43.02, Rav Imanouel 06.33.649.769, Rav Eliyahou 06.11.600.351.

L'été approche il m'a paru opportun de rappeler les règles de **Tsénioute** dans la Tora,

ci joint un article tiré du livre Nefech H'aya de Rav Pinkous zal.

J'espère qu'il permettra aux dames de mieux prendre conscience de cette *mitsva*, pour la pratiquer avec plus de rigueur et d'entrain !

Chaque commandement de la Tora contient une idée spécifique, par exemple : la *mitsva* de la *mézouza* a pour objectif de sanctifier la maison et de lui porter le sceau d'une demeure où réside la présence divine. La *mitsva* du *tsitsit* a pour but de rappeler à celui qui le vêtit qu'il lui incombe de réaliser les commandements divins et ce à travers les nœuds portés sur le *tsitsit*. La *mitsva* des *téfilin* relie l'homme au créateur. La *mitsva* du *Chabat* rappelle à l'homme qu'à travers l'arrêt de tout travail il témoigne qu'il n'est pas lui le maître de l'univers.

Un des commandements qui nous a été ordonné est la *TSÈNIOUTE*. De façon simple il apparaît que le sens de cette mitsva soit synonyme de protection! D'IEU a créé son monde de telle façon où chaque élément, l'homme inclus, nécessite une protection. L'homme se vêtit pour se protéger.

On peut constater que plus la chose est de valeur importante plus elle nécessite une protection conséquente. Lorsqu'une personne va dans la rue en portant une somme d'argent importante, elle encoure un danger de se la faire voler. Toute chose de valeur doit être préservée en la cachant. Sinon, elle risque d'être dérobée. Or la chose la plus chère que possède chaque juif est l'âme juive qui se trouve en chacun de nous, c'est bien cet élément que tous veulent nous piller! L'endroit où la néchama est conçue est le corps de la mère! Le père transmet à l'enfant le contenu – il lui permettra d'être cohen, lévy, érudit etc. – mais l'âme en elle-même ne vient que de la mère. Si la mère est non juive, quand bien même le père serait

le plus *tsadik* l'enfant restera non juif. Le contraire est vrai aussi si le père est non juif et la mère juive, l'enfant sera animé de l'âme juive comme sa mère. Ce n'est pas fortuit si l'ange enseigne la Tora à l'enfant dans le ventre de sa mère précisément, il ne le fait pas lorsqu'il est à la synagogue ou à la *yéchiva*. La mère porte donc en elle le bien le plus cher de notre peuple, et tout naturellement c'est le bien le plus cher qu'on veut nous piller. Telle est la nature des choses, la *tsénioute* n'a d'autre sens que de protéger ce bien cher.

Nous avons une règle majeure dans la Tora: définir véritablement une notion ne peut se faire seulement si elle est étudiée à son origine. La règle dit encore que la racine de toute la Tora se trouve dans le premier livre - Béréchit; et plus particulièrement l'œuvre de la création première. Dans la parachat Béréchit la Tora nous raconte la faute du premier homme, celle-ci causa un grand malheur à l'humanité : la mort ! Les milliards d'homme, hommes et femmes, justes et intègres, tous ont péri. Quelle est la source de ce drame ? Le verset dit « les deux étaient nus, l'homme et la femme, et n'avaient pas honte » (Béréchit 2-25). Ils étaient nullement fautifs en cela, mais nos Sages disent : le serpent est le mauvais penchant, et il a vu qu'ils se comportaient avec impudicité alors il désira la femme et les conduit à la faute, la grande perte c'est la mort qui s'ensuivit pour toute l'humanité jusqu'à la fin des temps. L'origine est donc l'absence de pudeur et la mitsva dans la Tora qui est fixée pour être protégée du malheur est la tsénioute! C'est la mitsva qui protège la "mère" d'Israël. 

#### La tsénioute

ce n'est pas qu'une idée théorique, comme toute la Tora d'ailleurs – chaque idée connaît ses lois pratiques appelées "halah'a", voici quelques règles de lois de la pudeur tirées du livre

#### Halih'ot Bat Israël de Rav Fouks

Les règles de pudeur chez la femme sont divisées en deux parties : 1) celles énoncées dans la Tora – appelées dat moché, 2) celles instituées par les Sages et celles adoptées par les femmes d'Israël – appelées dat yéhoudit. Voici les grandes lignes à retenir dans ces lois :

- L'obligation de la femme de se vêtir avec pudeur,
- A partir de quel âge commencent les lois de la pudeur,
- L'interdiction de prononcer des paroles de kédoucha (prière, bénédiction) en présence d'une femme impudique! (amener à la

- synagogue des petites filles dont l'habillement ne respecte pas la *halah'a*),
- L'obligation de se couvrir les cheveux,
- La voix féminine,
- Maquillage "provocateur",
- Les règles de pudeur chez le médecin,
- Embrasser ou donner la main à une femme,
- Danses et toutes activités mixtes,
- Baignade interdite,
- Vendre des vêtements impudiques.

## Rajoutons quelques règles tirées du livre Otsar Dinim de Ray Yitsh'ak Yossef

- Interdiction de regarder la femme,
- Interdiction de visionner des ouvrages ou des films comprenant des scènes indécentes,
- Proximité physique avec toute femme même sa fiancée
- Fille à l'armée
- Lois de l'isolement



#### *Tsénioute* – source de bénédiction, d'après le *H'IDA zal* (Orot Hah'ida page 603)

Rabi H'elbo enseigne : l'homme doit être très vigilant quant au respect de sa femme parce que la bénédiction ne se trouve dans la demeure de l'homme uniquement par le mérite de sa femme. Rava disait : respectes vos femmes pour qu'ainsi vous vous enrichissiez 'Baba Métsia 59a).

Nous devons comprendre comment la femme est source de bénédiction et de richesse ? Le roi David a dit « la noblesse de la princesse est sa pudeur, elle sera donc vêtit de vêtements d'or » (Téhilim 45-14).

Si la femme est pudique elle perme au foyer de connaître la richesse, par contre si elle s'ouvre vers l'extérieur, la bénédiction ne peut accéder à son couple.

Prochaine conférence de Rav Benchétrit lundi 22 juin 2009 au centre michelet à 20h30 « les provisions des vacances » 10 garçons de la communauté (C.E.J. et écoles Or Tora et Kerem Ménah'em) ont participé cette année au concours européen de Michna à Paris nous les encourageons et leur adressons notre Mazal Tov, à : Yoel Amar – finaliste, Netanel David Amar – finaliste, Yehezkel Mergui – finaliste, Elh'anan Mergui- finaliste, Nathan Sebbah – finaliste, Avinoam Sebbah – récompensé, Gabriel Shoushana – finaliste, Daniel Shoushana – récompensé, Nathan zenouda – finaliste, Eliyahou Zerbib – finaliste.

Comme chaque année nous organisons une	GRANDE TOMBOLA DE L'ÈTÈ
----------------------------------------	-------------------------

participation **5 euro c'est tout**! nombreux lots à gagner......

Nom / Prénom / Adresse / Mail / Téléphone\_

A renvoyer à : Rav Imanouël 31 avenue henri barbusse 06100 Nice - avant le 31 Juillet 2009

### \*Les Négativistes – par Rav Imanouël Mergui\*

Habituellement on condamne le lachon hara – la médisance en rappelant que son vice est dû au fait qu'elle porte atteinte à l'autre et ce en divulguant le mal qui est en elle. Une halah'a bien connue veut que la médisance est interdite quand bien même ce qu'on raconte est vraie! Le vrai de l'autre n'est pas à être exhibé. Cependant j'ai pu constater qu'il y a dans le lachon hara une autre dimension plus grave que celle-ci. Relisons quelques passages de notre paracha. Au chapitre 12 la Tora relate les propos que Miryam et Aharon prononcent à l'égard de leur "petit" frère Moché. La Tora considère cela comme étant du lachon hara et ils sont frappés par la tsaraât. J'ai constaté quelque chose d'assez particulier dans ce lachon hara. Miryam et Aharon critiquent Moché d'avoir quitté Tsipora sa femme, or nous savons que Moché l'a fait avec une bonne intention et avec l'approbation divine comme nous l'enseigne le Talmud au traité Chabat. D'ailleurs l'intervention divine pour défendre Moché va dans ce sens d'agréer son comportement. Je constate que les médisants condamnent même ce qu'il y a de positif chez l'autre. Ils s'exercent à nuire même à ce qui est juste chez l'autre. Non seulement ils divulguent l'erreur de l'autre mais ils s'efforcent également à traduire son positif en négatif. On pourrait les nommer : LES NÈGATIVISTES! Alors que la vertu veut qu'on apprécie positivement tout ce et tous ceux qui nous entourent, certaines personnes, se croyant plus brillantes que tout le monde, juge même le positif en nul. Il ya autour de nous (dans la famille, la communauté, au travail etc.) des gens qui traduiront tout le bien qu'on fait en mal...

**M**iryam tiendra des propos gravissimes « est-ce que D'IEU ne parle qu'avec Moché, voilà que même avec nous IL parle » (12-2). Voilà le vrai problème de ces fameux négativistes, se mesurer à l'autre ou pire encore se dire meilleur que l'autre. Pour montrer sa valeur, pour se mettre en avant, le médisant n'a qu'un seul recours : casser l'autre même dans ce qui se trouve de méritoire chez lui. D'après cela on comprend bien pourquoi nos Maîtres affirment que le médisant perd tous ces mérites acquis et les transmet à la personne sur qui il a parlé ?! Etant donné qu'il veut enlever tout ce qu'il y a de digne chez l'autre il en va de soi qu'à son tour il perde tout le bon qui l'anime. En réalité, j'aime constater selon cette idée, que le vrai tort de la médisance est celui qu'on se cause à soi même plutôt que celui qu'on cause à la personne sur qui on a parlé.

Le H'ida zal va encore plus loin, il explique : « le médisant perd tous ses mérites mais prend également tous les "malus" de la personne sur qui il a parlé, et il sera jugé sur toutes les fautes de l'autre comme si c'était les siennes !!! Par son lachon hara il échange tout le bien qu'il possède par tout le mal que l'autre détient. Il ne comprendra pas pourquoi dans le monde de la vérité il sera jugé sur des fautes qu'il n'a pas commises, il lui sera rétorqué que se sont les fautes de ceux sur qui il a médit. » (Orot Hah'ida page 341).

« **E**t D'IEU entendit » (12-2). Le *Sforno* et le *Netsiv* expliquent que *Moché* n'a pas répondu à la médisance prononcé contre lui, il a laissé faire D'IEU – parce que D'IEU prend partie pour les gens qui étudient et représentent la Tora! C'est assez remarquable de voir que de tout temps ceux qui subissent le *lachon hara* se sont qui étudient et représentent la Tora! Le H'afets H'aïm dénonce vivement la médisance faite contre eux. Plus on étudie la Tora plus on est visé par les ignorants orgueilleux de se croire meilleur. Mais les érudits ont compris qu'il faut laisser D'IEU se charger de ces mécréants; parce qu'en réalité dans toute médisance prononcée se trouve une attaque envers D'IEU. Pourquoi ? Parce que D'IEU est synonyme de "tov" – positivisme, et que le médisant est synonyme de négativisme...

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*